

ServiceOntario

ServiceOntario

Companies and Personal Property
Security Branch

Direction des compagnies et
des sûretés mobilières

(mailing address)

393 University Avenue, Suite 200
Toronto ON M5G 2M2

(physical address)

375 University Avenue, 2nd floor

(adresse postale)

393, avenue University, bureau 200
Toronto ON M5G 2M2

(adresse municipale)

375, avenue University, 2^e étage

RECONSTITUTION (PERSONNES MORALES SANS BUT LUCRATIF)

Formalités requises par la Direction des compagnies et des sûretés mobilières

Pour reconstituer une personne morale sans but lucratif (personne morale sans capital-actions), il faut soumettre à la Direction les documents suivants :

- 1) Formulaire **Requête en vue de la reconstitution de la personne morale**, en double exemplaire, portant la signature originale sur chaque exemplaire (Formule 10 prescrite par les règlements se rapportant à la *Loi sur les personnes morales*).
- 2) Tout **Avis spécial** ou **Rapport annuel** qui n'aurait pas encore été déposé pour les années 1992 à 1995, ainsi que les **droits requis** s'y rapportant (25 \$ par année non payée).
- 3) **Droits de reconstitution de 100 \$**. (Les droits ont été rétablis le 1^{er} septembre 1996.)
- 4) **Rapport de recherche NUANS axé sur l'Ontario** (qui est exigé si la personne morale est reconstituée sous une dénomination sociale autre que celle utilisée à la date de la dissolution).
- 5) Une **lettre d'accompagnement** indiquant le nom du contact, son adresse et son numéro de téléphone.

FORMULAIRES

On peut se procurer sans frais un dossier de reconstitution, y compris les formulaires appropriés, à l'adresse suivante :

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux
consommateurs

Direction des compagnies et des sûretés mobilières
393, avenue University, bureau 200
Toronto ON M5G 2M2

Tél. : (416) 314-8880, ou sans frais : 1 800 361-3223

Lors de la demande, prière d'indiquer les renseignements suivants :

- Numéro matricule de la société en Ontario et dénomination sociale
- Date de constitution/fusion
- Nom, adresse et numéro de téléphone du contact

RECHERCHE DE RAISONS SOCIALES

NUANS est un système de recherche informatisée qui compare la dénomination ou la marque de commerce proposée pour votre société avec des bases de données de personnes morales et de marques de commerce existantes dans le but de déterminer si le nom proposé est identique ou semblable à des noms existants. Le système produit une liste des noms qui se rapprochent le plus du nom proposé. Le rapport NUANS n'est pas requis si on donne à la société une dénomination numérique.

Un rapport de recherche NUANS axé sur l'Ontario doit être obtenu auprès d'un service privé de recherche de raisons sociales. La date du rapport ne peut pas être antérieure de plus de 90 jours à la date du dépôt des statuts. Par exemple, des statuts déposés le 28 novembre pourraient être accompagnés d'un rapport de recherche NUANS daté du 30 août au plus tôt; la date du rapport ne pourrait pas être antérieure au 30 août.

On trouvera les services de recherche dans les Pages jaunes sous « Searchers of Records » ou Site Web NUANS d'Industrie Canada : liste de maisons de recherche de raisons sociales qui peuvent vous aider à obtenir un rapport NUANS et à déposer les documents requis auprès du Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. La Direction des compagnies et des sûretés mobilières ne fournit pas cette recherche.

Renseignements Généraux

LA DIRECTION DES COMPAGNIES ET DES SÛRETÉS MOBILIÈRES NE PEUT PAS DONNER DE CONSEILS JURIDIQUES. Les renseignements suivants sont communiqués à titre d'information générale. Pour obtenir de l'aide ou des renseignements juridiques, veuillez consulter un avocat. Pour contacter un avocat, vous pouvez communiquer avec le Service de référence aux avocats du Barreau du Haut-Canada. On vous assignera un avocat avec lequel vous pourrez avoir, en personne ou par téléphone, une consultation gratuite d'une demi-heure. Si vous appelez le Service de référence aux avocats, il s'agit d'un service interurbain, autrement dit, des frais de 6 \$ seront imputés d'office à votre facture de téléphone dans le mois qui suit l'appel. Pour avoir droit à ce service, vous devez être âgé(e) d'au moins 18 ans. Le numéro de téléphone est le 1 900 565-4577.

Pour tous renseignements détaillés sur la reconstitution d'une personne morale sans capital-actions de l'Ontario, veuillez vous reporter à l'article 317 de la *Loi sur les personnes morales*.

La *Loi sur les personnes morales* permet la reconstitution d'une personne morale sans capital-actions qui a été dissoute pour défaut de se conformer à une obligation de dépôt prévue par la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*.

La personne morale peut être reconstituée par « toute personne intéressée » (p. ex. : un ancien administrateur, actionnaire, dirigeant ou créancier). À la reconstitution, la personne morale recouvre son statut juridique, ainsi que ses biens, droits et privilèges, et elle est assujettie à tous ses contrats, obligations et dettes, tels qu'ils existaient à la date de sa dissolution, de la même manière et dans la même mesure que si elle n'avait jamais été dissoute (paragr. 317 (10)).

Consentement

Le consentement du Bureau du Tuteur et curateur public n'est généralement pas requis.

Toutefois, si le Bureau a couramment la charge de biens ayant appartenu à la personne morale dissoute, ce consentement est requis. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez appeler le Bureau du Tuteur et curateur public, au (416) 327-6683, ou sans frais en Ontario, au 1 800 366-0335.

Organismes de bienfaisance

Si la personne morale qui doit être reconstituée est un organisme de bienfaisance, veuillez contacter la Division des biens aux fins de bienfaisance du Bureau du Tuteur et curateur public, au (416) 326-1965.

30 novembre 2007
(Also available in English)